

Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors de la réunion publique du 04 Avril 2017, animée par la Ville du Castellet, j'ai le plaisir de vous confirmer la mise en place de la **Régie publique de la Bergerie** depuis le 1^{er} Avril 2017, chargée de récupérer vos paiements destinés à régler les factures des consommations en fluides du domaine.

Ce dispositif, assure en toute fiabilité, sans tiers intermédiaire, le versement de vos règlements directement sur un compte du trésor public, qui est spécifiquement dédié au domaine de la Bergerie.

Comme vous le savez, votre implication personnelle pour le paiement de ces factures, que vous soyez occupant occasionnel ou permanent, est une condition indispensable à double titre :

- Assurer le maintien de l'alimentation en eau et électricité du site,
- Permettre d'envisager, à court terme, un projet pérenne.

Ayant été nommée par la Ville du Castellet, comme régisseuse, par arrêté N° 30/2017 du 16/03/2017, je vous informe que je me tiendrais à votre disposition lors de permanences à l'entrée du Domaine pour réceptionner vos règlements.

Les permanences se tiendront :

Les Mardis et Jeudis de 10h à 14h

Montant des règlements : 200€ chaque mois par lot

Modes de paiements admis :

- **Chèque à l'ordre de la REGIE PUBLIQUE DE LA BERGERIE**
 - **Virement bancaire en utilisant le RIB ci-joint**
 - **Mandat cash à la Poste du Beausset**

AUCUN PAIEMENT EN ESPECES NE POURRA ETRE RECEPTIONNE

BIEN PRECISER au dos du chèque, en références du virement ou du mandat cash **le N° de LOT et votre NOM afin d'assurer la traçabilité des règlements.**

Persuadée de votre mobilisation pour l'avenir de la Bergerie, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Mme Auge Gaëlle - Régisseuse